



COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel . MANIERE Raymond a donné pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel. DA COSTA Tony . EXCUSES .

RESULTAT DU VOTE : 20 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

67 – ARRETS DE BUS SCOLAIRES VAL-MONT

Le Conseil Municipal :

- DRESSE la liste de tous les points d'arrêts de bus scolaire de la commune de VAL-MONT ainsi qu'il suit :
- Val-Mont Moulin de Rouvray
- Val-Mont La Chapelle
- Val-Mont Corcelles
- Val-Mont Eglise- Château
- Val-Mont Hameau de Rouvray
- Val-Mont La Bretonnière
- Val-Mont Abri bus
- Val-Mont Ecole
- Val-Mont Cussy (ancienne gare).

SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel . MANIERE Raymond a donné pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel . DA COSTA Tony . EXCUSES .

RESULTAT DU VOTE : 20 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

68- VŒU DE SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS VITICOLES

Considérant le violent épisode de gel qui a touché les communes de la côte viticole dans la nuit du 26 au 27 avril 2016,

Considérant que cette catastrophe naturelle, qui fait suite aux nombreux épisodes de grêles vécus par la profession viticole les années passées, risque de porter un coup fatal à certaines exploitations et d'occasionner un préjudice important à l'économie locale tournée de façon importante vers la viticulture.

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fait part de ses craintes quant aux conséquences de cet évènement météorologique et souhaite manifester sa solidarité envers les victimes de ces gelées,
- Sollicite la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamité agricole pour permettre l'indemnisation des viticulteurs.

SEANCE DU 04 JUIN 2016 A 10 HEURES

Convocation : 30/05/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BOLOT . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DEMARTINECOURT. DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GOULIER . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . LENOBLE Céline . MANIERE Michel . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien a donné pouvoir à FICHOT Michel . MANIERE Raymond a donné pouvoir à MANIERE Michel . FICHOT Ludovic a donné pouvoir à FICHOT Michel . DA COSTA Tony . EXCUSES .

RESULTAT DU VOTE : 20 POURS 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

69- VŒU DE SOUTIEN HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

Considérant la loi de modernisation du système de santé français du 26 janvier 2016 instituant les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT),

Considérant la position du directeur de l'ARS de Bourgogne Franche Comté souhaitant constituer du GHT 21/52,

Considérant l'article R6132-7 issu du Décret n°2016-524 du 27 avril 2016 prévoyant que la « dérogation prévue au I de l'article L.6132-1 peut être accordée à un établissement, en cas de nécessité et sur demande de son représentant légal, par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en raison de ses caractéristiques liées à sa taille, sa situation géographique ou la nature de son activité au sein de l'offre territoriale de soins »,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

SOULIGNE

L'attachement de la commune au maintien des hôpitaux locaux qui participent très efficacement au suivi des populations âgées et fragiles stabilisent l'exercice médical dans les zones rurales, favorisent l'égal accès aux soins et la présence d'un service de proximité pour la population,